

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2015

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» arrêtés au 31/03/2015 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 31/03/2015, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de **15 228 176,276 DT**, un actif net de **15 206 760,065 DT** et une valeur liquidative de **103,911 DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 31/03/2015, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**», ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» au 31/03/2015.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons que :

- La «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» évalue les BTA à leurs prix de revient majorés des intérêts courus à la date du 31/03/2015 et ajustés du montant de l'amortissement linéaire, des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA par rapport au prix de remboursement, sur la période restant à courir jusqu'à la date de l'échéance. Cet amortissement, s'élevant au 31/03/2015 à un montant de **54 178,623 DT**, constitue une moins-value potentielle qui est portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît comme composante du résultat net de la période.

Cette méthode d'amortissement linéaire des primes et décotes constatées sur les BTA est appliquée par la «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» à partir du 02/01/2014 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date. Bien qu'elle ne soit pas préconisée par la norme comptable NCT 17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM, elle demeure conforme aux usages de la profession, en l'absence d'un environnement approprié.

- Au cours de la période s'étalant du 01/01/2015 au 31/03/2015, la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» n'a pas respecté de manière permanente l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en employant moins de 20% de son actif en liquidités et quasi-liquidités.

Tunis, le 28 avril 2015

Le commissaire aux comptes :
Auditing & Consulting Worldwide

Ahmed KHLIF

BILAN AU 31 MARS 2015

		NOTE	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	11 530 599,761	38 675 189,286	12 046 946,256
AC1-A	OBLIGATIONS		190 696,800	588 787,200	188 527,200
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		11 133 202,103	38 086 402,086	11 803 522,188
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPCVM)		206 700,858	0,000	54 896,868
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	3 697 576,515	9 706 020,344	3 472 957,131
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	3 695 036,463	9 705 748,711	3 472 433,957
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	2 540,052	271,633	523,174
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	0,000	67 799,104	0,000
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		0,000	67 799,104	0,000
TOTAL ACTIF			15 228 176,276	48 449 008,734	15 519 903,387
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	7 751,442	31 494,810	7 228,405
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	13 664,769	15 160,136	11 757,450
TOTAL PASSIF			21 416,211	46 654,946	18 985,855
ACTIF NET			15 206 760,065	48 402 353,788	15 500 917,532
CP1	CAPITAL	CP1	14 541 692,749	46 172 064,204	14 950 809,426
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	665 067,316	2 230 289,584	550 108,106
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0,000	0,000	40,769
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		130 855,706	447 915,468	1 264 876,307
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-1 235,580	-9 623,063	-714 808,970
CP2-D	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		550 108,106	649 629,027	0,000
CP2-E	REGUL DU RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-14 660,916	1 142 368,152	0,000
ACTIF NET			15 206 760,065	48 402 353,788	15 500 917,532
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			15 228 176,276	48 449 008,734	15 519 903,387

ETAT DE RESULTAT

DE LA PERIODE DU 01-01-2015 AU 31-03-2015

			PERIODE DU	PERIODE DU	PERIODE DU
		Note	01/01/2015 AU 31/03/2015	01/01/2014 AU 31/03/2014	01/01/2014 AU 31/12/2014
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	128 124,526	379 346,945	1 107 223,404
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS		2 169,600	6 819,600	21 486,800
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		125 954,926	372 527,345	1 085 736,604
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	33 398,412	150 968,752	407 778,535
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		22 893,030	29 829,451	110 438,877
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		10 505,382	121 139,301	297 339,658
REVENUS DES PLACEMENTS			161 522,938	530 315,697	1 515 001,939
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-22 632,504	-65 735,760	-193 120,685
REVENU NET DES PLACEMENTS			138 890,434	464 579,937	1 321 881,254
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-8 034,728	-16 664,469	-57 004,947
RESULTAT D'EXPLOITATION			130 855,706	447 915,468	1 264 876,307
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 235,580	-9 623,063	-714 808,970
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			129 620,126	438 292,405	550 067,337
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		1 235,580	9 623,063	714 808,970
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		4 511,473	-141 260,978	-58 533,242
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-15 223,236	-387,829	-254 408,922
RESULTAT NET DE LA PERIODE			120 143,943	306 266,661	951 934,143

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2015 AU 31-03-2015**

		PERIODE DU	PERIODE DU	PERIODE DU
	DESIGNATION	01/01/2015 AU 31/03/2015	01/01/2014 AU 31/03/2014	01/01/2014 AU 31/12/2014
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	120 143,943	306 266,661	951 934,143
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	130 855,706	447 915,468	1 264 876,307
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	4 511,473	-141 260,978	-58 533,242
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	-15 223,236	-387,829	-254 408,922
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	-1 872 490,198
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-414 301,410	30 658 402,784	-1 016 210,756
	SOUSCRIPTIONS	3 432 812,127	38 364 966,766	51 492 246,445
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	3 317 200,000	36 848 900,000	49 619 100,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-20 023,834	67 943,528	19 776,151
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	121 370,564	1 428 731,766	1 524 322,810
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST.(S)	14 265,397	19 391,472	329 047,484
	RACHATS	-3 847 113,537	-7 706 563,982	-52 508 457,201
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-3 717 900,000	-7 385 700,000	-51 338 800,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON	22 318,920	-5 485,833	175 620,123
AN3-H	RÉGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-136 031,480	-286 363,614	-301 420,870
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST.(R)	-15 500,977	-29 014,535	-1 043 856,454
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-294 157,467	30 964 669,445	-1 936 766,811
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	15 500 917,532	17 437 684,343	17 437 684,343
AN4-B	FIN DE PERIODE	15 206 760,065	48 402 353,788	15 500 917,532
AN5	NOMBRE D' ACTIONS			
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	150 351	167 548	167 548
AN5-B	FIN DE PERIODE	146 344	462 180	150 351
	VALEUR LIQUIDATIVE			
A-	DEBUT DE PERIODE	103,098	104,075	104,075
B-	FIN DE PERIODE	103,911	104,726	103,098
AN6	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,20%	2,54%	2,79%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2015

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31/03/2015 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31/03/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE a procédé depuis le 02 janvier 2014 à l'amortissement de la décote sur acquisition, constatée sur le portefeuille BTA d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance. Ladite décote, constituant une moins-value potentielle, est répartie sur la période restant à courir et portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2015	%de l'Actif net
AC1- A. Emprunts de sociétés	3 000	187 500,000	190 696,800	1,25
CHO 2009/BIAT	3 000	187 500,000	190 696,800	1,25
AC1-B. Emprunts d'Etat	10 893	11 034 303,613	11 133 202,103	73,21
Bons du Trésor Assimilables	10 893	11 034 303,613	11 187 380,726	73,57
BTA 5-10/2015	118	116 462,000	118 699,150	0,78
BTA 5.25-03/2016	23	22 840,000	22 895,577	0,15
BTA 5.50% 02/2020	2 912	2 811 536,000	2 828 385,709	18,60
BTA 5.50% 10/2018	2 098	2 054 991,000	2 098 744,359	13,80
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	3 671	3 795 917,613	3 805 210,777	25,03
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	2 071	2 232 557,000	2 313 445,154	15,21
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			- 54 178,623 (1)	- 0,36
Titres des OPCVM	1 989	206 544,004	206 700,858	1,36
SICAV TRESOR	1 989	206 544,004	206 700,858	1,36
Total portefeuille titres	15 882	11 428 347,617	11 530 599,761	75,83

(1) Ce montant s'élevant au 31/03/2015 à - 54 178,623 DT correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2015 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non distribuable et intégré dans le calcul du résultat net de la période. Cette nouvelle méthode d'évaluation des BTA a été appliquée à partir du 02/01/2014 afin de remédier aux inconvénients liés à la méthode de valorisation au coût historique préconisée par la norme comptable NCT 17 lorsqu'il n'y a pas de moyens permettant de valoriser les BTA au prix du marché (marché secondaire non liquide).

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **128 124,526 Dinars** du 01/01/2015 au 31/03/2015 contre **379 346,945 Dinars** du 01/01/2014 au 31/03/2014 et se détaillent comme suit

Revenus	Du 01/01/2015 au 31/03/2015	Du 01/01/2014 au 31/03/2014	31/12/2014
Revenus des obligations	2 169,600	6 819,600	21 486,800
Revenus des Emprunts d'Etat	125 954,926	372 527,345	1 085 736,604
Total	128 124,526	379 346,945	1 107 223,404

AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :**AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2015 à **3 695 036,463 Dinars**, contre **9 705 748,711 Dinars** au 31/03/2014 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2015	Montant au 31/03/2014	Montant au 31/12/2014
Bons de Trésor à Court Terme	2 195 782,434	4 207 100,090	2 472 926,471
Certificat de Dépôt	1 499 254,029	5 498 648,621	999 507,486
Total	3 695 036,463	9 705 748,711	3 472 433,957

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2015	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme	2 264	2 172 453,735	2 195 782,434	14,44
BTC 52S-01/09/2015	232	224 953,279	226 717,020	1,49
BTC 52S-27/10/2015	2 032	1 947 500,456	1 969 065,414	12,95

AC2-A-2 Certificats de dépôts :

Désignation	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2015	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an		3	1 498 402,131	1 499 254,029	9,86
CDP 10J-02/04/2015	BIAT	1	499 467,377	499 946,674	3,29
CDP 10J-05/04/2015	BIAT	1	499 467,377	499 786,780	3,29
CDP 10J-10/04/2015	BIAT	1	499 467,377	499 520,575	3,28

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2015 à **2 540,052 Dinars** représentant les avoirs en banque

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **33 398,412 Dinars** du 01/01/2015 au 31/03/2015 contre **150 968,752 Dinars** du 01/01/2014 au 31/03/2014 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2015 au 31/03/2015	Du 01/01/2014 au 31/03/2014	31/12/2014
Revenus des Bons du Trésor à CT	22 893,030	29 829,451	110 438,877
Revenus des Certificats de dépôt	10 505,382	121 139,301	297 339,658
Total	33 398,412	150 968,752	407 778,535

PA Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2015 à **21 416,211 Dinars** contre **46 654,946 Dinars** au 31/03/2014 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/03/2015	Montant au 31/03/2014	Montant au 31/12/2014
PA 1	Opérateurs créditeurs	7 751,442	31 494,810	7 228,405
PA 2	Autres créditeurs divers	13 664,769	15 160,136	11 757,450
Total		21 416,211	46 654,946	18 985,855

PA1: Le solde du compte opérateurs créditeurs s'élève au 31/03/2015 à **7 751,442 Dinars** contre **31 494,810 Dinars** au 31/03/2014 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/03/2015	Montant au 31/03/2014	Montant au 31/12/2014
Gestionnaire	4 521,671	14 504,548	4 216,573
Dépositaire	1 291,911	1 698,645	1 204,735
Distributeur	1 937,860	15 291,617	1 807,097
Total	7 751,442	31 494,810	7 228,405

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/03/2015 à **13 664,769 Dinars** contre **15 160,136 Dinars** au 31/03/2014 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/03/2015	Montant au 31/03/2014	Montant au 31/12/2014
Etat, impôts et taxes	1 193,141	2 620,249	1 216,668
Autres créditeurs divers	2 721,136	1 754,682	2 473,686
Redevance CMF	1 291,871	4 143,958	1 204,696
Provision pour charges à payer	8 458,621	6 641,247	6 862,400
Total	13 664,769	15 160,136	11 757,450

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2015 au 31/03/2015 à **22 632,504 Dinars** contre **65 735,760 Dinars** du 01/01/2014 au 31/03/2014 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2015 au 31/03/2015	Du 01/01/2014 au 31/03/2014	31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	13 202,289	45 519,608	125 703,709
Rémunération du dépositaire	3 772,088	4 924,535	17 759,536
Rémunération des distributeurs	5 658,127	15 291,617	49 657,440
Total	22 632,504	65 735,760	193 120,685

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2015 au 31/03/2015 à **8 034,728 Dinars** contre **16 664,469 Dinars** du 01/01/2014 au 31/03/2014 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2015 au 31/03/2015	Du 01/01/2014 au 31/03/2014	31/12/2014
Redevance CMF	3 771,977	12 161,668	35 070,722
Impôts et Taxes	319,368	1 056,370	3 025,744
Rémunération CAC	1 784,713	1 888,934	9 433,138
Jetons de Présence	2 158,670	1 557,497	6 000,000
Diverses charges d'exploitation	0,000	0,000	3 475,343
Total	8 034,728	16 664,469	57 004,947

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/03/2015 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01/01/2015 (en nominal)

- Montant : 15 035 100,000 Dinars
- Nombre de titres : 150 351
- Nombre d'actionnaires : 36

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 3 317 200,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 33 172

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 3 717 900,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 37 179

Capital au 31/03/2015 : 14 541 692,749 Dinars

- Montant en nominal : 14 634 400,000 Dinars
- Sommes non distribuables **(1)** : - 92 707,251 Dinars
- Nombres de titres : 146 344
- Nombre d'actionnaires : 39

(1) : Les sommes non distribuables s'élèvent au 31/03/2015 à **- 92 707,251 Dinars** et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-84 290,574
1- Résultat non distribuable de la période	-10 711,763
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 511,473
✓ +/- values réalisées sur cession de titres	-15 223,236
2- Régularisation des sommes non distribuables	2 295,086
✓ Aux émissions	-20 023,834
✓ Aux rachats	22 318,920
Total sommes non distribuables	-92 707,251

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et des sommes distribuables des exercices antérieurs

Le solde de ce poste au 31/03/2015 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/03/2015
Résultat distribuable de la période	130 855,706
Régularisation du résultat distribuable de la période	-1 235,580
Résultat distribuable de l'exercice clos	550 108,106
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice clos	-14 660,916
Sommes distribuables	665 067,316

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/03/2015	31/03/2014
Revenus des placements	1,104	1,147
Charges de gestion des placements	-0,155	-0,142
Revenu net des placements	0,949	1,005
Autres charges d'exploitation	-0,055	-0,036
Résultat d'exploitation	0,894	0,969
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,008	-0,021
Sommes distribuables de la période	0,886	0,948
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,008	0,021
Variation des +/- values potentielles/titres	0,031	-0,305
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	-0,104	-0,001
Résultat net de la période	0,821	0,663

4-2 Ratio de gestion des placements

Rubriques	31/03/2015	31/03/2014
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,148%	0,133%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,053%	0,034%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen :	0,855%	0,908%

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,35 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 16/01/2014 suite à une décision prise lors la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 mars 2013 qui a ramené ce taux de 0,5% à 0,35% TTC l'an

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net avec un minimum de 5 000 dinars TTC par an et un maximum de 20 000 dinars TTC par an Cette rémunération est calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,15% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Cette rémunération des distributeurs est appliquée à partir du 16/01/2014 suite à une décision prise lors la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 mars 2013.

4-4 Mode d'affectation des résultats :

Les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.